

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de FURSAC

L'an **deux mille dix huit, le neuf janvier**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **FURSAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Thierry DUFOUR**.

Étaient présents : M. Thierry DUFOUR, M. Michel MONNET, M. Jacky CARIAT, Mme Marie-Christine GUYON, M. Christophe CAMPORESI, Mme Lynette RENAUD, Mme Catherine BATAILLE, M. Félix BOUCHEMOUSSE, M. Jean-Luc CHAPELIER, Mme Lucile CHARAMOND, M. Marcel DUNET, Mme Corinne JOSSE, Mme Jeannine LEFORT, M. Roland MARTINET, Mme Nelly MOREAU, M. Xavier QUINCAMPOIX, Mme Ghislaine TERRASSON, Mme Nadine TESSIER, Mme Michelle VILLEDIEU, Mme Ghyslaine VIOLET, M. Jean-Marie VITTE.

Étaient absents excusés : M. Claude CLAVÉ, Mme Céline MÉRIGOT-GOUT, M. Robert METTOUX, M. Martial POULAIN, M. Jean-Marie SIMONNEAU.

Étaient absents non excusés : Mme Catherine DUBOIS, Mme Sylviane PÉRIGAUD.

Procurations : M. Claude CLAVÉ en faveur de M. Christophe CAMPORESI, Mme Céline MÉRIGOT-GOUT en faveur de Mme Marie-Christine GUYON, M. Robert METTOUX en faveur de Mme Nadine TESSIER, M. Martial POULAIN en faveur de M. Jean-Luc CHAPELIER, M. Jean-Marie SIMONNEAU en faveur de Mme Ghislaine TERRASSON.

Secrétaire : M. Xavier QUINCAMPOIX.

Monsieur le Maire adresse ses meilleurs voeux à l'ensemble des conseillers municipaux pour 2018.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la séance du 28/11/2017, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture de la carte de remerciements du départ en retraite de Mme Marie-Claude ROUX, secrétaire de mairie, adressée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Michel MONNET, qui demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir son indemnité de fonction. Les membres du Conseil Municipal acceptent cet ajout à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-001 : Proposition d'achat d'un tracteur / épareuse / fourche

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des conclusions émises par le groupe de travail en charge du dossier "achat tracteur / épareuse / fourche" :

Matériel	Maridat	Laville Agri	
Tracteur	66 000 €	62 000 €	1
Epareuse	28 000 €	29 000 €	2
Chargeur	9 000 €	9 700 €	3
Reprise tracteur case + épareuse	19 500 €	17 000 €	4
Total 1 + 2 - 4	74 500 €	74 000 €	

Il précise que les entreprises Maridat et Laville Agri proposent des équipements spécifiques pour les collectivités, c'est pourquoi les autres offres n'ont pas été retenues.

Les agents du service technique ont majoritairement une préférence pour le matériel de Laville Agri ; le groupe de travail susmentionné propose donc de valider ce choix.

Concernant le chargeur (identique dans les deux cas), Maridat est le mieux placé. Il est donc proposé de prendre le tracteur et l'épareuse chez Laville Agri et le chargeur chez Maridat.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de suivre les choix du groupe de travail : achat du tracteur / épareuse à Laville Agri,
achat du chargeur à Maridat.
- autorise M. le Maire à signer les bons de commandes et à régler ces dépenses.

26 VOTANTS

26 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur le Maire ajoute quelques éléments :

- des négociations ont été entreprises avec les professionnels et notamment la pompe ad-blue, ...

- Maridat prévoit le montage, le transport et la mise en route ;
- Laville Agri propose une garantie de 2 ans / 2000 heures + la 1ère année d'entretien ;
- informations relatives aux pneus du tracteur (lestage / délestage) : la SARL Ricard et Fils et Profil Plus ont été mis en concurrence ;
- le service technique a besoin d'un transpalette ;

Mme Nadine TESSIER remercie M. le Maire pour l'envoi de la synthèse et des tarifs du tracteur / épareuse avant la séance et ajoute qu'il serait utile d'avoir les informations relatives aux points inscrits à l'ordre du jour en amont des séances de CM (le cas échéant).

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-002 : Autorisation de mandatement : engagement de crédits d'investissements avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT, "dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique", l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports.

L'engagement de crédits d'investissements avant le vote du budget 2018 est le suivant :

Chapitre	Article	Libellé / Désignation	Opération	Autorisation
020	020	Dépenses imprévues	0001 -Opérations Financières	22 088.89 €
21		Immobilisations corporelles		84 202.00 €
	2111	Terrains nus	0006 -Terrains	20 554.25 €
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	et 0014 -Chemin de l'eau	5 375.00 €
	21533	Réseaux câblés	0005 -Bureau - Informatique	380.25 €
	21534	Réseaux d'électrification	0010 -Eclairage public	1 500.00 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	et 0002 -Opérations de voirie	450.00 €
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0003 -Bâtiments	5 325.25 €
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0011 -Agencements bureaux	9 000.00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0005 -Bureau - Informatique	1 217.25 €
	2184	Mobilier	0012 -Mobilier divers	1 250.00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	0009 -La Farandole	8 400.00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	0016 -Matériel roulant	30 750.00 €
23		Immobilisations en cours		188 475.00 €
	2313	Immo. corporelles en cours - Constructions	0007 -Cantine	101 250.00 €
	2315	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	0004 -Aménagement route de Limoges	65 000.00 €
	2315	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	0008 -Mille Club	22 225.00 €
TOTAL				294 765.89 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018, dans les limites définies ci-dessus.

26 VOTANTS
26 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-003 : Projet territorial de santé - Précision du contenu du projet territorial de santé au sein de la compétence affaires sociales

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la délibération n° del171130-28 de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse, décidant de préciser, au sein de la compétence Affaires sociales, le contenu de la compétence « projet territorial de santé » en remplaçant la formulation « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » par « création, extension, réhabilitation, gestion et fonctionnement d'équipements intégrés au projet territorial de santé de la communauté de communes ».

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.5211-17 du CGCT il appartient aux conseils municipaux des communes membres, de délibérer sur la modification des statuts dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir pris connaissance de cette décision, à l'unanimité, le conseil municipal accepte, la modification du contenu de la compétence « projet territorial de santé » en remplaçant la formulation « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » par « création, extension, réhabilitation, gestion et fonctionnement d'équipements intégrés au projet territorial de santé de la communauté de communes ».

26 VOTANTS
26 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des coûts de réalisation des futures Maisons de Santé situées à Fursac, La Souterraine, Le Grand-Bourg et Bénévent l'Abbaye. Il ajoute que la Maison de Santé de Fursac devrait accueillir : un cabinet de kinésithérapeutes, deux cabinets d'infirmières, un médecin et un médecin remplaçant.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-004 : Convention de mise à disposition de services

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment son article 65 (V), codifié à l'article L. 5211-4-1 du CGCT ;

Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du CGCT codifié à l'article D. 5211-16 du CGCT ;

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, conformément à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, susvisée, la commune de Fursac met à disposition de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse pour l'exercice de ses compétences en matière d'enfance tout ou partie de ses services (accueil périscolaire, accueil péri-éducatif, ménage, restauration).

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal, que la Communauté de Communes de Bénévent / Grand-Bourg et le SIVOM de Saint-Etienne et Saint-Pierre-de-Fursac conventionnaient auparavant.

La fusion des communautés de communes et la création de la commune nouvelle nécessitent une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à contracter une convention de mise à disposition de services avec la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse.

26 VOTANTS
26 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-005 : Demande de DETR pour le réaménagement des installations d'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux au village de Paulhac

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une demande de DETR auprès des services de l'Etat, pour le réaménagement des installations d'éclairage public situées au village de Paulhac.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût des travaux appareillages H.T. :	18 631.85 €
Coût total des travaux H.T. :	18 631.85 €
DETR 35% (sur le coût total H.T. des travaux appareillages) :	6 521.15 €
Subvention du SDEC (30% montant du coût H.T. des travaux d'appareillages suite à l'enfouissement des réseaux) :	5 589.56 €
Part communale totale :	6 521.14 €
T.V.A. 20 % :	3 726.37 €
Coût TTC des travaux :	22 358.22 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'exposé qui précède ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- autorise M. le Maire :

à déposer cette demande de DETR auprès des services de la Préfecture,

à signer tous les actes relatifs au dossier de réaménagement des installations d'éclairage public

suite à l'enfouissement des réseaux au village de Paulhac.

26 VOTANTS
26 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-006 : Étude énergétique de patrimoine bâti communal

Le conseil municipal de Fursac envisage d'effectuer des travaux d'économie d'énergie sur certains de ses bâtiments communaux.

A cet effet, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, estime nécessaire de réaliser préalablement une étude énergétique comprenant un diagnostic énergétique complet et, le cas échéant, une étude de faisabilité de chauffage par des sources d'énergies renouvelables (bois énergie, solaire thermique, notamment).

Cette étude est prise en charge par le SDEC, sur le plan financier, à hauteur de 65% du montant hors taxes, permettant d'accompagner efficacement la prise de décision de la commune.

La commune prend en charge les **35%** du montant hors taxes et la **TVA**.

Dans ce cas, la réalisation de l'étude doit être confiée au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) par le biais d'une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude au SDEC.

Le Syndicat se charge ainsi de la gestion technique, administrative et financière de l'étude qui sera réalisée par un bureau d'étude indépendant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. décide de réaliser l'étude énergétique du patrimoine bâti communal ;
2. autorise le maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SDEC qui se charge de l'exécution du dossier ;
3. autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

26 VOTANTS

26 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

L'étude pour l'ensemble des bâtiments communaux s'élèverait entre 10 000 et 15 000 €.

Mme Michelle VILLEDIEU est surprise que la porte du hall d'entrée du secrétariat de St Étienne soit toujours ouverte, même quand il fait très froid.

M. Michel MONNET mentionne que le SDEC met des panneaux photovoltaïques sur leur bâtiment au siège de Guéret.

M. Jacky CARIAT ajoute que l'ADEME Nouvelle-Aquitaine peut être contactée pour apporter des informations sur le sujet.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-007 : Projet de périmètre du syndicat mixte fermé compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de la Petite Creuse

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibérations en date des 7 et 27 septembre 2017, les communautés de communes Portes de la Creuse en Marche et Creuse Confluence ont émis le souhait de confier l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) à un syndicat mixte unique agissant sur le territoire du bassin versant de la Petite Creuse. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) s'est réunie le 26 octobre 2017 et a émis un avis favorable à la création de ce syndicat mixte.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-27 du CGCT, l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord de ses communes membres.

Monsieur le Maire ajoute que le projet de périmètre du nouveau syndicat compétent en matière GEMAPI sur le bassin versant de la Petite Creuse est établi, pour la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, pour tout ou partie des communes de Chambon-Sainte-Croix, Chéniers, Fresselines, Le Bourg-d'Hem et Nouzerolles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement concernant l'adhésion de la communauté de communes à ce nouveau syndicat mixte.

26 VOTANTS

26 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-008 : Indemnité du maire délégué

Monsieur le Maire donne la parole à M. Michel MONNET, maire délégué.

M. MONNET souhaite que son indemnité de fonction soit égale à celle d'un adjoint.

Pour mémoire, l'indemnité de fonction du maire délégué était calculée à hauteur de 31 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder l'indemnité de fonction suivante :

- l'indemnité de fonction du maire délégué à hauteur de 16,5 % de l'indice brut terminal de fonction publique, sur la base d'une assiette correspondant à 5 adjoints, répartie entre 7 élus.

26 VOTANTS

26 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

- Demande d'installation d'une glace au carrefour de Cros afin de voir les véhicules qui viennent de Fursac (rapporteur : M. Xavier QUINCAMPOIX) ;
 - La carte relative à la collecte des déchets sur la commune (ÉVOLIS 23) n'a pas été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du village de Tancognaguet (rapporteur : M. Xavier QUINCAMPOIX) ;
 - Les bacs situés au square "Ratou" sont trop volumineux et masquent la visibilité ; se rapprocher de M. François LE CALOCH afin de savoir si son local pourrait héberger des conteneurs (rapporteurs : M. André CLAVERIE et Mme Michelle VILLEDIEU) ;
 - Le Conseil Départemental avait été sollicité concernant la fourniture et la mise en place des panneaux d'entrées et de sorties d'agglomération "Fursac" : le montant relatif à ce dossier va être prochainement prévu au budget du CD 23 (rapporteur : M. Thierry DUFOUR) ;
 - Au-dessus du linteau de la bibliothèque (partie terrasse) : début d'écroulement ; contacter M. COURET, maçon à Saint-Agnant de Versillat (rapporteur : M. Jacky CARIAT) ;
 - Route de La Croix : formation d'un trou (rapporteur : M. Jacky CARIAT) ;
 - Prévoir arasement de banquettes (rapporteur : M. Jacky CARIAT) ;
 - Point recrutement "responsable administratif et technique" (à la demande de Mme Michelle VILLEDIEU) : 4 candidats ont été reçus au début du mois de décembre, ces derniers avaient un profil soit trop technique, soit trop administratif ; une candidate a été auditionnée le 22 décembre dernier et a une solide expérience au sein d'un Conseil Départemental ... A ce jour, aucune décision n'a été prise. Il est précisé qu'elle a une prétention financière modeste, permettant de ne pas augmenter la masse salariale (rapporteurs : M. Thierry DUFOUR et Mme Marie-Christine GUYON) ;
 - Information INSEE => population légale au 1er janvier 2015 en vigueur à compter du 1er janvier 2018 : 1 565 habitants (rapporteur : M. Thierry DUFOUR) ;
 - Arnaud TOURAINE, forgeron, a été sollicité pour les écritures en façade du bâtiment communal : *Mairie de Fursac, Maison communale, Salle des mariages, ...* (rapporteur : M. Christophe CAMPORESI) ;
 - Point sur les compétences des Communautés de communes en 2018 (rapporteur : M. Thierry DUFOUR) ;
 - PLUI de Bénévent - Grand Bourg : Réunions publiques "Présentation de la démarche et échanges" => Vendredi 12 janvier 2018, 18h, salle polyvalente de Lizières et Samedi 13 janvier 2018, 10h, salle polyvalente de Marsac (rapporteur : M. Thierry DUFOUR) ;
 - Point sur l'augmentation du débit internet dans les villages (à la demande de M. Marcel DUNET) : débit entre 48 000 et 54 000 octets en moyenne (rapporteur : M. Christophe CAMPORESI) ;
 - Vente aux enchères du bâtiment appartenant à M. LESTIEUX (bail commercial boulangerie BRUNET à Fursac) ;
 - Point sur dysfonctionnements des lampadaires (Chabannes n°16, Paulhac n°56, Le Puy de Cros, ...) ;
 - Mise en place d'un standard téléphonique dans les nouveaux locaux administratifs (rapporteur : M. Thierry DUFOUR) ;
 - Prévoir d'organiser une réunion relative à l'implantation de panneaux d'informations concernant les entreprises existantes sur la commune (rapporteur : M. Christophe CAMPORESI) ;
 - Création d'une plaque mentionnant la devise "*Liberté, Égalité, Fraternité*" à destination du siège de la mairie (à la demande de M. André CLAVERIE) ;
 - Erreur lors de la transmission du texte de "*Los Parlars de Fursac*" en patois pour le bulletin municipal (M. André CLAVERIE s'excuse auprès de Mme Marie-Rose MARTINET) => rectification à prévoir lors de la prochaine parution des Échos de Fursac (traduction du texte).
-